



Septembre 2014

## *Grain de sel de la présidente*

### **PROTÉGER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS L'EST DU QUÉBEC**

Qui l'eut cru...

Ce gouvernement fraîchement élu, très majoritaire, qui promettait des emplois, des baisses d'impôts et de la richesse collective : qu'en est-il?

Qu'est-ce qui nous attend?

Il y a présentement une campagne de peur du gouvernement afin de convaincre la population qu'il n'est plus possible de maintenir les services publics et les programmes sociaux. Nous ne sommes pas dupes!

Est-ce que M. Barrette nous imposera une autre réforme soit disant « miracle »? L'objectif du gouvernement semble être de réduire les coûts alors que nos objectifs sont d'améliorer les soins aux patients. Irréconciliable, direz-vous!

Nous demanderons à nos élus et à nos dirigeants de mieux écouter le personnel soignant, de le mettre à contribution et de miser sur son expertise. Nous avons plein d'idées!



*Bonne rentrée syndicale!*

*Votre présidente, Micheline Barriault*



11, av. du Transfert Ouest, Mont-Joli (Québec) G5H 1M7  
tél. : 418 775-9425 téléc. : 418 775-9426 courriel : [reception@siiieq.com](mailto:reception@siiieq.com)



# Négociation 2015-2018 Consultation sur nos revendications



## ASSURER L'AVENIR DE NOS SERVICES PUBLICS



Les conventions collectives des 400 000 membres qui travaillent dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux et de la fonction publique, représentés par les organisations du Front commun, viennent à échéance le 31 mars 2015. Nous souhaitons entreprendre la négociation en vue de leur renouvellement avant cette date, notamment en déposant les revendications syndicales vers la fin du mois d'octobre 2014. C'est pour être en mesure de respecter cet échéancier que nous menons cette opération de consultation. Le Front commun est d'avis que nous devons améliorer les capacités d'attraction et de rétention en tablant sur deux priorités pour nos prochaines négociations :

**améliorer nos conditions salariales et les conditions dans lesquelles nous exerçons nos professions.**

Le Front commun, c'est qui? CSQ, CSN, FTQ, APTS, SFPQ qui représente 400 000 syndiqués.

### La revendication salariale

La revendication salariale est basée sur les trois éléments suivants, soit :  
une convention collective d'une durée de trois ans avec les augmentations salariales suivantes : 4,5 % au 1<sup>er</sup> avril des années 2015, 2016 et 2017. S'ajoutent à ces augmentations des montants variables selon l'évolution de la conjoncture économique et sociale. Que les paramètres salariaux s'appliquent aux primes exprimées en montant fixe.

### Les primes

Que soient consacrées dans les conventions les primes troubles graves de comportement (TGC) et CHSLD.

### Disparités régionales

La question des disparités régionales est complexe et comporte de nombreuses dimensions; difficultés d'attraction et de rétention, droits de sorties, la question des dépendants, la formation en région éloignée, les secteurs, la disponibilité de logement, etc.

### Prime d'isolement et d'éloignement

Révision à la hausse de la prime d'isolement et d'éloignement. La révision de l'imposition sur les bénéficiaires reliés au travail dans les régions éloignées, en incluant notamment une compensation équivalant à l'impôt payé. Certaines localités intégrées au secteur IV. Que la ville de Fermont soit incluse dans les localités bénéficiant de la clause d'enfant à charge pour les études post-secondaires.

### Conciliation famille-travail-études

Un engagement ferme du Conseil du trésor pour des solutions concrètes concernant la conciliation famille-travail-études, pour des solutions à la sous-traitance et à la privatisation des services et pour des protections contre l'érosion de l'autonomie professionnelle.



Notre fédération, la Fédération de la Santé du Québec, FSQ-CSQ, négocie ce qui est propre aux infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes syndiqués à la CSQ, donc au SIIEQ.

## PRIORITÉS DE LA NÉGOCIATION QUI VOUS SERONT PROPOSÉES

1. Négocier un modèle de ratio personnel/patient pour l'ensemble de nos titres d'emploi.
2. Bonifier la prime de fin de semaine à 12 %.
3. Ajouter projet d'horaire de 12 heures.
  - a) prime de nuit pour l'ensemble du quart de nuit.
  - b) pour quart de jour : prime de soir de 16 h à 20 h.
  - c) une prime additionnelle pour les inconvénients subis : 10 %.
4. Reconnaître le titre d'emploi d'infirmière clinicienne dès l'obtention du baccalauréat.
5. Uniformiser la rémunération pour l'ensemble des infirmières cliniciennes pour les heures supplémentaires (taux et demi).
6. Payer les heures supplémentaires à un taux double.
7. Prévoir une période de repos équivalente au nombre d'heures de travail.
8. Créer un titre d'emploi d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'inhalothérapeutes en région éloignée pour les localités ou les régions qui vivent des problématiques de disparités et d'éloignement.
9. Bonifier les mesures d'attraction spécifiques pour la Côte-Nord et le Nord du Québec.
10. Exclure les frais de séjour et de déplacement des budgets de formation prévus aux conventions collectives et faciliter l'accès à la formation.
11. Maintenir les mesures particulières au Centre local de services communautaires (CLSC) de Murdochville (exemples : 10 % logement, prime d'installation 8000 \$).
12. Étendre la prime de soins critiques dans les centres d'activités : bloc opératoire, salle de réveil et dispensaire.
13. Prévoir une prime spécifique de 10 % (CHSLD).
14. Prévoir une prime spécifique de 10 % pour troubles graves de comportement (TGC) avec une plan de formation spécifique.
15. Prime une prime spécifique de 10 % pour santé mentale ainsi que la reconnaissance du travail auprès de la clientèle et non uniquement dans les unités spécifiques.
16. Étendre la prime orientation (5 %) à l'ensemble des membres.
17. Augmenter la prime de service de garde à 3 heures par quart de travail.
18. Appliquer le chevauchement inter-quart de travail aux infirmières auxiliaires.
19. Rendre accessibles et rémunérées les formations exigées par les ordres professionnels sur les lieux de travail.
20. Augmenter les budgets de mentorat (doubler).
21. Supporter la vie syndicale et locale par l'amélioration des banques de libération syndicale.
22. Améliorer la procédure de règlement de griefs.
23. Protéger les droits pour toutes les personnes qui participent à la vie syndicale.
24. Augmenter le taux de kilométrage selon les taux de la CAA.
25. Enlever la notion de 8000 kilomètres.
26. Reconnaître les années de services réseau pour l'accumulation des semaines de vacances.
27. Augmenter la part de l'employeur dans les régimes d'assurances collectives.
28. Créer le titre d'emploi de candidate à l'exercice de profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA).

**Surveillez les avis de convocation. Les assemblées se tiendront fin septembre, début octobre dans chacun des milieux de travail. Votre participation est un premier geste de solidarité et d'implication pour que les choses changent et que nos conditions d'exercice de la profession et du travail s'améliorent.**

**La parole est à vous! En toute solidarité!**



## CE SERA BIENTÔT L'HEURE DE LA RETRAITE?

Vous prendrez votre retraite dans les deux prochaines années?

Une formation sur mesure pour vous et votre conjoint/conjointe se tiendra à Carleton les **17 et 18 octobre prochain** pour les membres du SIIIEQ. Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec le SIIIEQ **avant le 3 octobre**. Cette formation aura lieu à l'Hostellerie Baie Bleue, 482, boulevard Perron. Un bloc de chambres a été réservé et vous devez obligatoirement mentionner que vous faites partie du groupe AREQ (CSQ) : 1 800 463 9099 (**vous devez faire vous-même votre réservation avant le 3 octobre**).

Les frais d'inscription pour les membres ainsi que pour leur conjoint sont assumés par le SIIIEQ. Nous assumons également les libérations syndicales des membres qui sont prévus au travail. Les frais de déplacement sont également remboursés selon la politique du SIIIEQ. Cependant, les frais d'hébergement et repas sont à votre charge. Contactez-nous au 1 800 463-0671 ou au 418 775-9425, poste 0, pour votre inscription et faire votre demande de libération, s'il y a lieu. Apportez votre état de participation de la CARRA pour la conférence concernant les régimes de retraite.

OBJECTIFS	ORDRE DU JOUR ET HORAIRE
<b>Connaître l'AREQ, ses services, son fonctionnement.</b>	<b>ORDRE DU JOUR ET HORAIRE</b>
<b>Prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite.</b>	<b>Vendredi soir</b>
<b>Passer en revue votre situation légale actuelle et à venir.</b>	<b>18 h – 18 h 45</b> Inscription
<b>Évaluer vos besoins financiers à la retraite.</b>	<b>18 h 45 – 19 h 10</b> Présentation de l'association
<b>Connaître le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) «Résidence-automobile».</b>	<b>19 h 10 – 20 h 30</b> Questions juridiques
<b>Estimer la date la plus propice de la prise de la retraite.</b>	<b>20 h 30 – 20 h 45</b> Pause santé
	<b>20 h 45 – 21 h 45</b> Adaptation psychosociale et santé
	<b>Samedi</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>9 h – 10 h 30</b> Questions financières
Conférences (utilisation des compétences de personnes expertes)	<b>10 h 30 – 10 h 45</b> Pause santé
Documentation	<b>10 h 45 – 12 h</b> Assurances
Diaporamas électroniques	<b>12 h – 13 h 15</b> Dîner
	<b>13 h 15 – 14 h 15</b> Régimes de retraite (1 <sup>re</sup> partie)
	<b>14 h 15 – 14 h 30</b> Pause santé
	<b>14 h 30 – 15 h 30</b> Régimes de retraite (2 <sup>e</sup> partie)
	<b>15 h 30 – 15 h 45</b> Conclusion et évaluation

Aimez la page Facebook



SIIIEQ CSQ

Veillez nous aviser si vous changez d'adresse, au 1 800 463-0671.